



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Requalification et restructuration de l'espace public de la place d'Amiens et rues adjacentes.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MEL

Raison sociale

Métropole Européenne de Lille

N° SIRET

2 0 0 0 9 3 2 0 1 0 0 0 8 1

Type de société (SA, SCI...)

EPCI

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CASTELAIN

Prénom(s)

Damien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a)	Réaménagement et réorganisation du stationnement sur la place d'Amiens et rues adjacentes : Newcommen, Salomon de Caus, Philippe de Girard et Descartes. Le nombre de places de stationnement passe de 130 (39 places réglementées + 91 illicites) à 122 places réglementées.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au réaménagement de l'espace public de la place d'Amiens, la rue Salomon de Caus, la rue Newcommen, la rue Philippe de Girard et la rue Descartes.

L'organisation spatiale générale est modifiée, de manière à offrir un espace plus favorable aux déambulations piétonnes et cyclables, notamment grâce à la fermeture de la partie centrale de la rue Newcommen, et le passage des véhicules par le contournement de la place d'Amiens. Actuellement très chargé en stationnement, notamment illicite, le site n'offre que peu d'espaces confortables pour les mobilités douces. L'augmentation du nombre de places de stationnement licites permet de limiter les risques de stationnement illicite par l'encadrement réglementaire de ces zones, et donc de créer de vrais espaces à destination des piétons et cyclistes.

Cette nouvelle organisation permet également l'ajout d'un patrimoine arboré conséquent, apportant une qualité de vie indéniable et non négligeable aux habitants des rues concernées, ainsi qu'un grand nombre de nouveaux espaces verts, apportant de la végétation moyenne à basse dans le quartier.

L'intégralité des matériaux est également revue, afin d'apporter la qualité demandée par un espace qui se veut central pour un quartier.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Pour ce faire, le stationnement est encadré afin de prioriser les piétons et les cycles, un plateau géant est créé sur l'ensemble des rues afin de marquer l'entrée dans une zone spécifique, l'ensemble des voies sont limitées à 30 km/h, et l'ensemble du site est végétalisé.

Le végétal se veut d'ailleurs le plus structurant possible, s'inscrivant dans une trame existante et en cours de création grâce au nouveau plan de renouvellement urbain du quartier de l'Epeule au nord du site, et à l'intervention de Vilogia sur ses bâtiments au sud.

Les dispositifs mis en place permettront d'introduire l'ensemble des strates végétales sur un site actuellement presque entièrement minéral.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés selon deux phases distinctes.

La première phase concernera les pans EST et OUEST de la rue Newcommen, ainsi que la rue Descartes. En effet, sur ces deux rues, les travaux seront assez peu conséquents, avec une simple remise au propre (réfection) de la voirie, le marquage réglementé du stationnement, l'installation de coussins berlinois afin de faire ralentir les véhicules, et la mise en place de double-sens cyclables marqués. Les travaux sont prévus pour la fin de l'année 2025.

La seconde phase concernera la place d'Amiens, la rue Salomon de Caus et la rue Philippe de Girard. Celle-ci se déroulera plus tardivement dans le calendrier (courant 2026) car il s'agit d'une requalification, demandant plus d'efforts, aussi bien en terme de projet que de réalisation.

Durant la totalité des travaux entrepris, l'accès aux habitations, services et équipements de proximité sera conservé, de même que le passage des véhicules sur la voirie.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Une grande partie des places de stationnement gèrent les eaux de pluie, en fonction de l'intensité de celle-ci, grâce à l'utilisation de pavés béton à joints infiltrants.
- La place d'Amiens sera un élément central de la vie de quartier, accueillant un square qui sera également le parvis de l'église. Il s'agit d'un lieu de rencontres, de partage, de jeu pour les enfants, familial et intergénérationnel à l'image du bâtiment qu'il borde.
- Trottoirs aux normes PMR à destination de tous les publics
- Plantation et entretien des espaces verts

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En l'application des articles R 421-19 du code de l'Environnement, le projet se situant aux abords d'un monument historique et aboutissant à la réorganisation de plus de 50 places de stationnement, il fait l'objet de l'instruction d'un Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Actuellement : surface dédiée aux véhicules stationnement inclus : 5655m ² ; surface dédiée aux piétons : 1862m ² ; surface dédiée à la végétalisation : 0m ²	5655 m2; 1862 m2; 0m2
Projet : surface dédiée aux véhicules stationnement inclus : 4432m ² ; surface dédiée aux piétons : 2312 m ² ; surface dédiée à la végétalisation : 791m ²	4432 m2; 2312 m2; 791 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

☐ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement) de la MEL
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le couvent des Clarisses, inscrit en 2010 L'Hôtel Particulier et le square Pierre Catteau, inscrit en 1998 L'alignement d'hôtels particuliers du Boulevard du Général de Gaulle, inscrits en 1998
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Proximité immédiate de sites inscrits dans BASIAS, la base de données répertoriant les anciens sites industriels et d'activités de services. Proximité immédiate d'un site classé ICPE.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe à environ 900 m du Parc Barbieux, parc classé "Jardin remarquable".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet comprend la suppression des tapis de voirie existants, des bordures existantes, des revêtements de sols sur les zones piétonnes, ainsi que des accessoires de voirie tels que la signalisation, le matériel anti stationnement, etc. Les matériaux excédentaires seront triés, analysés et traités si besoin, puis évacués vers les filières appropriées
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux nécessiteront l'apport des matériaux nécessaires aux tapis de voirie, aux matériaux modulaires des trottoirs, à la plantation d'arbres.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'aménagement ne génère pas de besoins particuliers vis-à-vis des équipements d'alimentation en eau potable. Les eaux de pluie seront gérées par infiltration dans les espaces verts, ainsi que dans une grande partie des stationnements, ou renvoyées dans le réseau d'assainissement existant sur les rues concernées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'espace public accueillera 791 m2 d'espaces verts qui n'existaient pas jusqu'à présent, ainsi que 8 nouveaux arbres
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le nombre de places de stationnement est augmenté, afin de réduire la problématique du stationnement sauvage et gérer le nombre de véhicules présents sur site. Cependant, la reconstruction d'espaces piétonniers très confortables et conformes PMR ainsi que le passage en zone 30 de la totalité du projet visent une augmentation significative des déplacements en modes actifs.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier sera source de nuisance, mais pas l'usage courant. Une ou plusieurs informations riverains, par l'intermédiaire de réunions publiques, flyers, etc. seront mises en place en amont.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'espace public n'est pas concerné par de fortes nuisances sonores. Par la suite, les nuisances seront encore réduites par la mise en place de dispositifs de ralentissement des véhicules.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	La phase chantier pourra être source d'odeurs. A l'usage, le projet n'entraînera pas d'évolution négative par rapport à la situation actuelle, mais les arbres implantés pourront être source d'odeurs
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Actuellement, les gaz d'échappement entraînent des nuisances olfactives. La réduction de la vitesse des véhicules devrait réduire ces nuisances.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase chantier pourra engendrer des vibrations. Un constat d'huissier sera fait en amont, ainsi que des informations riverains (réunions publiques, flyers, etc.)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage public engendre des émissions lumineuses
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase chantier pourra engendrer des rejets dans l'air, mais pas l'usage quotidien. Une ou plusieurs informations riverains, par l'intermédiaire de réunions publiques, flyers, etc. seront mises en place en amont.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux de pluie sont actuellement toutes rejetées dans le réseau d'assainissement. A terme, elles seront partiellement gérées et les rejets seront réduits.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le réseau d'assainissement

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet ne générera pas de déchets, mais la phase chantier pourra générer des déchets qui seront évacués vers les filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne touche qu'à l'espace public, aujourd'hui majoritairement destiné aux véhicules et imperméable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant la nature du projet qui consiste en un réaménagement d'un espace public existant, augmentant la part des modes actifs et de la végétation, améliorant la gestion des véhicules et des eaux pluviales, ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale au regard de la réglementation.

De plus, au regard du présent questionnaire, aucun élément n'a permis de révéler la nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CASTELAIN

Prénom Damien

Qualité du signataire Président

À Lille

Fait le 08/10/2025


Ludovic DELESTREZ
Directeur
Espace public et voirie

Signature du (des) demandeur(s)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

2

Extensio
n

Nom de la voie

Boulevard des Cités Unies CS70043

Code postal

5 9 0 4 0

Localité

Lille CEDEX

Pays

FRANCE

Tél

320212223

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

DELESTREZ

Prénom

Ludovic

Qualité

Directeur du Pôle Voirie et Espace Public

Tél

Fax

Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

